

Liste non exhaustive de société d'ambulances

Quelques contacts non spécialement préconisés. Plus d'adresses sur <http://ameli-direct.ameli.fr/>

| Nom | ville | Téléphone fixe | Notes sur les délais de prise de rendez vous et les horaires possibles | Particularités Toujours préciser les besoins spécifiques lors de la prise de rendez-vous | Capacité maximale des patients non autonomes (toujours préciser) |
|--|---------------|----------------------------------|--|--|--|
| Air Assistance Ambulances / Delta Ambulances | Argenteuil | 01 34 10 17 47 | 24h minimum | Transport des fauteuils roulants motorisés non pliable sur demande, prise 220V | 110 Kg |
| Ambulance Atlantique | Asnières | 01 47 33 30 09 | Le plus tôt possible | Prise 220 V | 100 Kg |
| Ambulance Régence 92 | Asnières | 01 40 86 22 91 | 1H à l'avance | Prise 220V | 120 Kg |
| Ambulance Alliance92 | Asnières | 01 47 99 80 37 | | Prise 220V | 100 kg |
| Union Ambulances 92 | Asnières | 01 47 31 21 10 | Le plus tôt possible | | |
| 92 Quai des Iles + Quai sud ambulance | Asnières | 01 46 85 03 18 01 47 99 37 85 | Le plus tôt possible. Immédiat en cas d'urgence | | 100 Kg |
| Ambulances 3H | Bois-Colombes | 01 42 42 23 02 | 48h à l'avance | Appareil respiratoire spécifique, prise 220V | 100Kg |
| New Mansouris | Clichy | 01 42 70 20 01 | Le plus tôt possible | Prise 220V | 180 Kg |
| Ambulances Petit Prince | Epinay | 01 48 41 51 32 | Le plus tôt possible | | 140 Kg |
| Pat Ambulances | Gennevilliers | 01 47 94 12 23 | Transports immédiats | Appareil respiratoire spécifique | 120 Kg |
| Ambulances Zephyr | Gennevilliers | 01 41 11 42 11 | 24h à l'avance minimum | Prise 220V | 120 Kg |
| Ambulances du Vélodrome / Lefauve Rullier | St Denis | 01 48 20 09 09 | urgence ou 24h de préférence Appels téléphoniques entre 7h et 22h | Prise 220V | 140 Kg |
| Ambulance Ilico | St Denis | 01 48 22 46 41 | Appeler 15 jours à l'avance pour une série, sinon 2 jours | Transport des fauteuils roulants motorisés non pliable sur demande, prise 220V, Appareil respiratoire spécifique | |

En cas d'urgence, vous pouvez aussi appeler le 15.

Vous pouvez nous faire part de votre retour d'expérience :

Directement à votre médecin traitant, ou mieux : Jeanmarie.nougairède@gmail.com.

Conseils pour un transport sanitaire réussi et bien remboursé

Conditions de prise en charge :

- **Critères**
 - Les transports ne sont remboursés que dans certaines circonstances bien définies.
 - Il faut obligatoirement que le médecin ait rempli un bon de transport à l'avance.
- **Remboursement de 65% en général.**
 - Le 100% n'est pas systématique pour les personnes en ALD.
 - Transport en commun ou personnel
 - Nécessitent le bon de transport du médecin
 - 65% du billet de transport en commun
 - 0,25 à 0,35 centimes par kilomètre selon la voiture utilisée
- **Franchise médicale** de 2€ par transport, généralement

Prise de rendez vous :

- Prendre le rendez vous à l'avance
- Préciser que cela s'effectue dans le cadre d'un transport sanitaire avec bon de transport
- donner les bonnes informations :
 - Horaires
 - Lieux de départ et d'arrivée
 - Type de véhicule indiqué sur le bon (ambulance ou transport assis)
 - Aide à la mobilité
 - fauteuil roulant pliable ou non
 - besoin d'aide au déplacement (préciser le poids s'il peut poser problème à un unique transporteur, s'il n'y a pas d'ascenseur, ...)
 - Besoin d'aide administrative
 - Besoin d'appareil à oxygène particulier ou d'une prise 220V
 - Toute autre besoin spécifique

S'assurer à l'avance de la pratique du tiers payant, à quelle hauteur et quelles conditions, pour éviter les mauvaises surprises.

Lors du transport

- **Documents à présenter au transporteur**
 - **Bon de transport**
 - **Attestation de sécurité sociale à jour**
 - Ils sont nécessaires pour obtenir le tiers payant.
- **Conditions de tiers payant**
 - le tiers payant n'est pas toujours systématique
 - Il faut toujours avoir tous ses papiers en règle à présenter pour qu'il soit pratiqué
- **Le reste est à la charge de l'assuré**, qui doit régler directement le transporteur. Il pourra être remboursé plus tard par sa mutuelle.

Approximation des tarifs

Donnés à titre indicatif. Les tarifs réels sont bien plus complexes et il peut y avoir des suppléments

Taxis : Prise en charge : jusqu'à 15€ + 30€ / h (ou 0,7€ / km) ; Coût minimum : 6,20€

VSL : Prise en charge : 12-15€ + 0,80€ / km

Ambulance : Prise en charge : 50€ + 2€ / km